COMMISSION FORMATION

JEUDI 26 JUIN 2025

SALLE GUILLEMET

PRESENT.E.S : LUCIE BROC, LUDOVIC GAUSSOT (VISIO), CLAIRE LOTIRON, MATTEO MADIER (VISIO), ÉMILIE NOIRTAULT, NICOLAS PINEAU, FANNY RENARD, FRANCOIS RIGALLEAU, ALEXANDRA ROUX, GHISLAINE STOUDER, CATHERINE TRÉHONDAT, SIOBHAN VICENTE-FREDEFOND,MARINA DINET-DUMAS (VISIO), HÉLÈNE HUBERT.

EXCUSE.E.S : ÉRIC PALAZZO, HÉLÈNE FORTIN, NICOLAS PROUTEAU (REPRÉSENTÉ PAR MATHILDE CARRIVE), CELINE BERGEON.

INVITE.E.S : ISABELLE DUFRONT (SAFIRE), PAUL JUTTEAU, VIOLETTE FREDEFOND (STAGE DÉCOUVERTE), AMBRE CAILLET (STAGE DÉCOUVERTE), MAXIME ROUET (STAGE DÉCOUVERTE).

1.INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour info : répartition des « dossiers » entre assesseurs :

- ✓ François Rigalleau : plutôt Licence (ParcourSup etc.)
- ✓ Siobhan Vicente Fredefond : plutôt Master (Monmaster etc.)

Tout en restant en copie mutuelle.

1.1 Dispositif Enseignant-Référent :

- ✓ Recensement des enseignants référents (et/ou directeurs d'études) au sein des composantes : création d'une liste de diffusion pour adressage d'informations spécifiques (*lien Chantier SP+ « Prévenir et accompagner les parcours de réorientation »*)

  Tableau Excel à compléter d'ici le 1er Septembre.

Points de discussion :

Il est nécessaire d'identifier les enseignants référents dans chaque département pour mieux les accompagner et assurer le paiement des heures (les heures référentielles sont prises sur le projet ÉLANS).

Les missions des enseignants référents sont larges (comparaison avec le rôle de professeur principal dans le secondaire) : accompagnement méthodologique, repérage de situations pédagogiques ou personnelles, orientation vers les services experts (handicap, orientation, santé, services sociaux).

- ➢ Exemple en psychologie : à la réunion de rentrée des L1, chaque enseignant référent prend en charge un groupe, donne son mail, explique ses missions, rappelle les règles d'absence, etc.

Le dispositif n'est pas obligatoire dans tous les départements, mais il est important de l'identifier là où il existe.

- ➢ Dans certains départements, le monitorat est préféré mais ne remporte pas non plus un vif succès.

- ➢ Dans d'autres, il n'y a pas d'enseignant référent pour des raisons d'effectifs.

Le dispositif d'enseignant référent n'est pas toujours efficace car les étudiants ciblés ne l'utilisent pas beaucoup.

- ➢ Peu d'étudiants sollicitent l'enseignant référent et certains décroches sans demander son aide.

- ➢ Le tutorat rencontre le même manque de succès.

Il est important que les étudiants sachent que les enseignants référents existent, même s'ils ne les sollicitent pas beaucoup.
Des cas d'orientation vers la médecine préventive ont été cités comme exemples d'intérêts du dispositif. Des séances de sensibilisation destinées aux Enseignants-Référents sont proposées à la rentrée :

- ✓ 2 créneaux proposés au choix, sur inscription :

- ✓ **1 séance en présentiel : 25 septembre** (12h30-14h) ou

- ✓ **1 séance à distance : 30 septembre** (12h30-14h)
- ✓ Objectif : « outiller » les nouveaux enseignants-référents
- ✓ Contenus : connaissance des services d'accompagnement, des dispositifs et des outils d'aide à la réussite proposés dans l'établissement (REBOND, CAE, plateformes, portfolios, calendriers des campagnes, démarche de réo, etc.), échanges de pratiques entre collègues en charge de ces fonctions

1.2 Modifications UE6 à la rentrée 2025 :

Pour rappel : **transformation de Travaux Dirigés en Plateforme** :

- **Semestre 1 : Numérique + Méthodologie Universitaire**
- **Semestre 2 : PPPE**
- **Semestre 3 : Recherche Documentaire**

Les modifications sont implémentées dans AMETYS => Mutualisation des séances plateforme à l'échelle de la composante.

Exemple : Semestre 3 Histoire

AVANT : 2024-25

X	O	JCKKX598	H2HI3C1U	UE	UE6 - Outils et Compétences Transversales S3	3		1	CM 4 TD 9 P-PFA 11	 0	CC 1 CC 1 CC	Q PE PE	 50% 50%	Quitus portant sur le PPPE Epreuve portant sur la Recherche documentaire Epreuve portant sur le numérique
X	O	JCQ1U9ZL	H2HI3C1M	EC	Numérique				TD 6 P-PFA 4					
X	O	JCQ1UKQS	H2HI3C2M	EC	Recherche documentaire				TD 3 P-PFA 3					
X	O	JEY81IV8	H2HI3C3M	EC	Projet personnel et professionnel de l'étudiant			1	CM 4 P-PFA 4					
X	F	L3LMAEGP		EC	Stage facultatif		X							

3 heures TD

APRES : 2025-2026

(Les 3 heures disciplinaires PlateForme existent toujours comme l'an dernier) : elles ne sont pas mutualisées

			…t Compétences Transversales S3		3	1	CM 4 TD 6 P-PFA 14	Quitus portant sur le PPPE Epreuve portant sur la Recherche documentaire Epreuve portant sur le numérique	CC 1 CC 1 CC	Q PE PE	 50% 50%
X	JCQ1U9ZL	EC	Numérique				TD 6 P-PFA 4				
X	JCQ1UKQS	EC	Recherche documentaire				P-PFA 3				
X	M8D0J4CY	EC	Recherche documentaire - plate-forme en autonomie	X			P-PFA 3				
X	JEY81IV8	EC	Projet personnel et professionnel de l'étudiant			1	CM 4 P-PFA 4				
			Enseignement(s) facultatif(s)								
X	L3LMAEGP	EC	Stage facultatif	X							

3 heures PlateForme mutualisées UFR

SCIENCES HUMAINES & ARTS

Exemple : Semestre 3 Histoire

AVANT : 2024-25

X	O	JCKKX598	H2HI3C1U	UE	UE6 - Outils et Compétences Transversales S3	3		1	CM 4 TD 9 P-PFA 11	 0	CC 1 CC 1 CC	Q PE PE	 50% 50%	Quitus portant sur le PPPE Epreuve portant sur la Recherche documentaire Epreuve portant sur le numérique
X	O	JCQ1U9ZL	H2HI3C1M	EC	Numérique				TD 6 P-PFA 4					
X	O	JCQ1UKQS	H2HI3C2M	EC	Recherche documentaire				TD 3 P-PFA 3					
X	O	JEY81IV8	H2HI3C3M	EC	Projet personnel et professionnel de l'étudiant			1	CM 4 P-PFA 4					
X	F	L3LMAEGP		EC	Stage facultatif		X							

APRES : 2025-2026

X	JCKKX598	UE	UE6 - Outils et Compétences Transversales S3		3	1	CM 4 TD 6 P-PFA 14	Quitus portant sur le PPPE Epreuve portant sur la Recherche documentaire Epreuve portant sur le numérique	CC 1 CC 1 CC	Q PE PE	 50% 50%
X	JCQ1U9ZL	EC	Numérique				TD 6 P-PFA 4				
X	JCQ1UKQS	EC	Recherche documentaire				P-PFA 3				
X	M8D0J4CY	EC	Recherche documentaire - plate-forme en autonomie	X			P-PFA 3				
X	JEY81IV8	EC	Projet personnel et professionnel de l'étudiant			1	CM 4 P-PFA 4				
			Enseignement(s) facultatif(s)								
X	L3LMAEGP	EC	Stage facultatif	X							

SCIENCES HUMAINES & ARTS

U.F.R. SCIENCES HUMAINES ET ARTS – Bâtiment E15 - 8, rue René Descartes – TSA 81118 - 86073 POITIERS CEDEX 9

Téléphone : 05 49 45 45 18 - Mail : agnes.joly@univ-poitiers.fr

La mutualisation des heures plateforme à l'échelle de la composante soulève deux problèmes :

Qui se charge des contenus mutualisés ? Qui évalue le mutualisé (et comment est-il évalué) ?

- **Propositions :**

1 personne pour le mutualisé (à définir) a les 3 heures Plateforme

(1 personne pour MTU, 1 personne pour RecDoc, etc)

Cette personne informe celui ou celle qui gère le disciplinaire (non-mutualisé) de manière à ce que celui ou celle qui fait le disciplinaire puisse (éventuellement) interroger le mutualisé dans le cadre de son évaluation.

La VP formation ne veut pas que l'on touche aux MCCC car trop compliqué (2025/2026).

- **Que mettre dans le mutualisé ? voici quelques idées issues des discussions/échanges avec les personnes concernées par ces enseignements**

Rech Doc :

IA génératives, Plagiat, (évoquer Zotero)

Typologie des documents (différencier les différents types de documents : dictionnaires et autres documents de référence (encyclopédies, atlas...), manuels, ouvrages de recherche, articles de magazines, articles de revues scientifiques…),

Typologie des outils documentaires (catalogues de bibliothèques (ODéBU, SUDOC, worldcat, KVK...), bases de données bibliographiques et plateformes éditoriales, archives ouvertes, licences nationale (hum), scholarvox...) savoir quel type d'outil utiliser en fonction de ses besoins d'info

MTU :

Compréhension et fonctionnement des examens

Charte/Règlement/MCC

PPPE : à voir

Numérique : P. Jutteau a des propositions.

Paul prendrait en charge la coordination du numérique et de la recherche doc et sera le lien entre Hélène Fortin et les départements.

Proposition d'Hélène Fortin pour les L2 : IA génératives, plagiat, typologie des documents.

Points de discussion :

En socio, importance de la prise de notes, présentation des MCC, examens, chartes.

Au S1, chaque discipline a un contenu différent ; au S3, il y a risque de répétition de contenus déjà vus par certains étudiants.

Concernant la mutualisation à l'échelle de la composante c'est une nouveauté et cela complique la coordination. Le passage en plateforme et mutualisation en simultané est un double changement. Le manque de communication sur les changements (plateforme et mutualisation composante) a désorienté certains enseignants qui ont découvert les changements en consultant les tableaux d'EDT. Lors du dialogue de gestion Formation les assesseurs ont compris que pour toutes les composantes de l'UP la mutualisation était déjà mise en place pour les TD, sauf pour SHA (l'exception) d'où l'incompréhension initiale.

Réaction lors de la réunion des assesseurs : risque que des personnes actuellement investies dans ces enseignements ne souhaitent plus s'investir ni prendre en charge la gestion du mutualisé. Pour cela il est souhaitable que cette charge de travail soit partagée entre plusieurs intervenants (vu Zakariae Mellouki). La répartition de la charge de travail doit être clarifiée et partagée pour éviter les désengagements.

La co-directrice du département d'Histoire explique qu'il faut arriver à une coordination pour que les étudiants retrouvent du sens dans ces enseignements car le retour de ces derniers est qu'ils ne voient pas l'intérêt des contenus actuels. Les retours des questionnaires d'évaluation (certes peu nombreux) montrent un véritable désintérêt.

Plusieurs Groupes de travail sont proposés par l'établissement concernant le passage en plateforme des TD de l'UE6 à la rentrée 2025

- ✓ Recensement des responsables d'UE/ d'enseignements / des intervenants

  Groupes de travail : MTU / PPPE / Recherche doc & Numérique ; dates à venir (GT MTU le 3 juillet prochain, SVF y participera)

- ✓ Focus PPPE : Isabelle DUFRONT du SAFIRE => ppt *(annexe 1)*

Des ressources mutualisées et transférables sont nécessaires pour répondre à la diversité des disciplines.

- ➢ Trois PowerPoint types déposés sur Pédagonum : découverte des formations, des métiers, des outils méthodologiques.

- Deux supports sur le CV, les lettres et les réseaux sociaux professionnels (20 minutes chacun).
- Un livret pédagogique en cours de finalisation accompagne ces supports.
- Utilisation de Motiv (autoformation étudiants), Pédagonum (réservé aux enseignants), Upédago (rencontre étudiants-enseignants), portfolio du PEC.
- Guide des ressources et de l'emploi : outil très complet et incontournable qui est malheureusement peu utilisé. Informer les étudiants est primordial ! ils doivent également connaître les périodes clés pour leur orientation et/ou réorientation.
- https://guidedesressourcesemploi.fr/cas/log

Le SAFIRE va coordonner des groupes de travail pour préparer la rentrée et la future offre de formation. Se rapprocher de Laetitia Bertrand responsable du service insertion de SHA pour être notre lien avec le SAFIRE.

1.4 Calendrier offre de formation 26-27

- ✓ Niveau 1 : Architecture de l'offre de formation. Il s'agit de la déclinaison par niveau de diplôme, des mentions et parcours de la mention.
- ✓ Niveau 2 : Maquette de formation. Il s'agit de l'organisation temporelle (année, semestre) et pédagogique (UE, nom, volume, et modalité des enseignements constitutifs des UE).
- ✓ Niveau 3 : Modalités de contrôle des connaissances (MCC). Il s'agit de la description des évaluations et des règles de calcul pour l'acquisition de chaque UE.
- ✓ Niveau 3 bis : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC). Il s'agit de la description des évaluations et des règles de calcul pour l'acquisition de chaque compétence et blocs de compétences (référentiel de compétences, pondération et chainage)

Bien avoir en tête que :

- Les modifications de niveau 1 doivent être remontées pour le 29 août 2025.
- Pour les formations locales ou DU, il faut contacter rapidement la DFTC pour la fiche financière.
- La validation finale des demandes de modification doit se faire au plus tard le 12 décembre à l'échelle de notre composante pour validation à la CFVU du 2 avril 2026.

- Tous les départements doivent remonter leurs demandes pour être traitées lors d'une prochaine commission formation (plus tard celle du 27 novembre 2025).

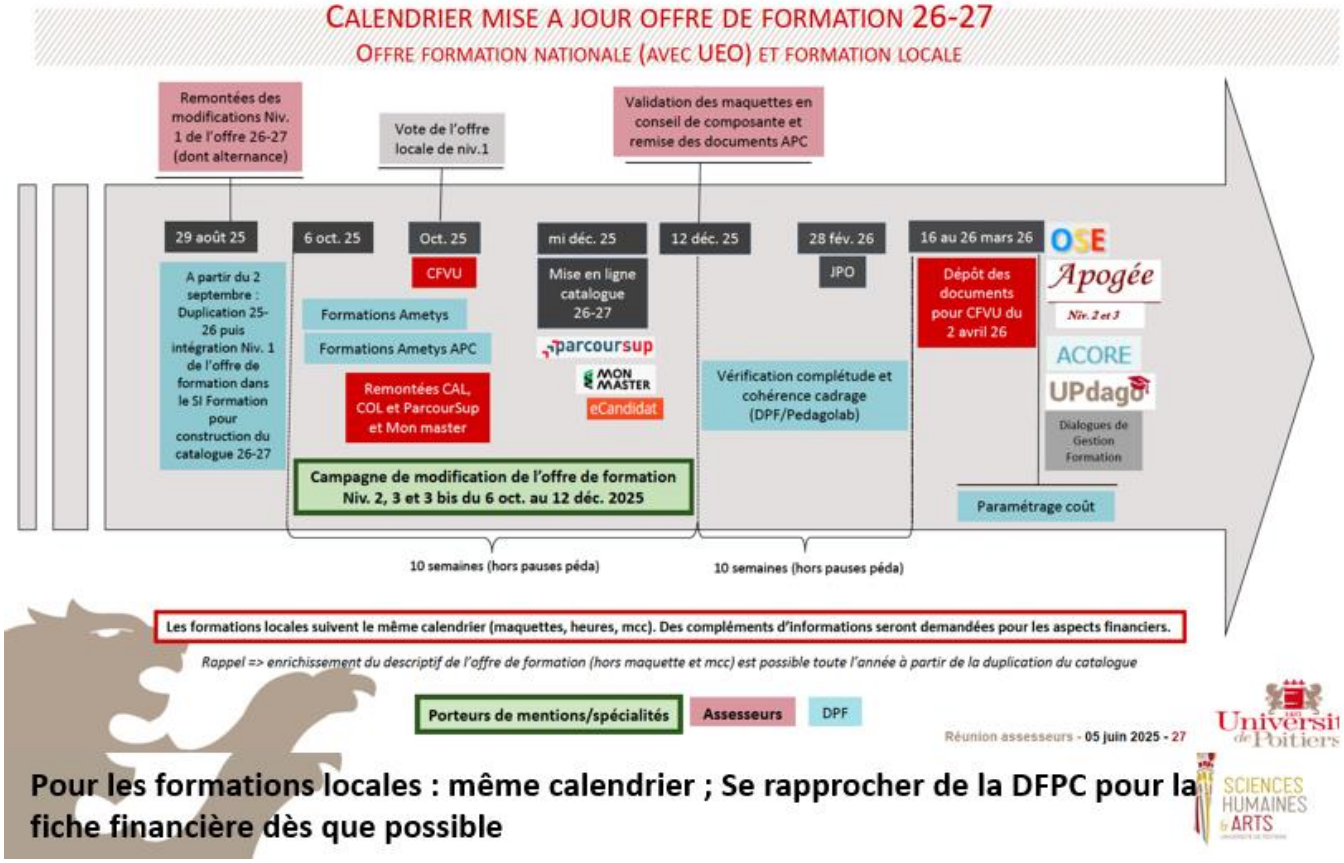

1.5 Point sur la réforme de la formation des enseignants

GT 1er et 2nd degré le 7 mai 2025

Objectif : mise en œuvre de la rentrée 2025 sur la base du cadre actuel voté en CFVU - Un travail mené du S3 au S6.

Enseignements transversaux : les 10h mutualisés entre 1er et 2nd degré seront répartis de la manière suivante:

*6h mutualisées 1er degré et 2nd degré pour « transmettre et incarner les valeurs de la république »

*4h spécifique 1er degré pour « se projeter dans le métier de professeur + appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions

*4h spécifique 2nd degré pour « se projeter dans le métier de professeur + appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions

Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique : réalisation du module en autonomie, sur plateforme, commun à tous les étudiants de fin de 1er cycle

Mise en place d'un sous-GT piloté par l'inspe pour étudier la faisabilité organisationnelle de mutualisation inter-composantes sur ces 10h, le plan de formation sur 2 ans de cette répartition.

Enseignement disciplinaire

1er degré : recensement par l'INSPE des formateurs potentiels (pour remontée d'une V1 d'ici le 15 juin)

2nd degré : intégration, d'ici la rentrée, dans Ametys d'un descriptif qui présente comment le contenu du module disciplinaire s'articule avec le contenu des enseignements de la licence pour répondre aux attendus du concours

- **Point sur la réforme de la formation des enseignants**

Enseignement relatif au stage

1er degré : possible que départ en stage se réalise au S3 ou au S5 (même si sous ametys/ Apogé il est positionné en terme d'évaluation au S4 et au S6). Nécessité que les attendus soient positionnés avant le départ en stage. Aucune évaluation au S3 et au S5.

2nd degré : possible que départ en stage se réalise au S3 ou au S5 (même si sous ametys/ Apogé il est positionné en terme d'évaluation au S4 et au S6). Nécessité que les attendus soient positionnés avant le départ en stage. Aucune évaluation au S3 et au S5.

- **Point sur la réforme de la formation des enseignants (suite)**

GT du 13 Juin (INSPE) => retour de FR

Document partagé à compléter

AVANT prochaine réunion du 2 Juillet (salle des Actes, INSPE + Visio)

L'assesseur adjointe à la formation confirme que le tableau EXCEL a été transmis et qu'elle a pris contact avec les personnes impliquées par ce processus.

Un membre de la commission aborde la question d'absence d'heures référentielles pour les parcours de préparation au concours, ce qui pose problème et demande de faire remonter le désinvestissement que cela engendre de la part des collègues.

- 1er degré : 13h30

- 2nd Degré : 15h30

1.6 Santé menstruelle

- ✓ **Mise en place d'un « congé menstruel = dispense de 16 jours maximum par an (2 jours maximum /mois), sans certificat médical**
- ✓ **Modification du CAE pour inclure situations pathologiques (avec certificat médical)**

=> Document de cadrage UP+ intégration dans le règlement des examens

=> Déclaration sur « démarches simplifiées » dans les 48h : les scolarités peuvent faire une extraction et suivre au fil de l'eau (pour absences justifiées aux examens en CC)

Les étudiants ont reçu l'information, et la même demande est lancée par les syndicats pour le personnel. À suivre.

1.7 Modifications CAE

=> statuts ajoutés ouvrant droit à un CAE :

- ✓ En + d'inclure situations pathologiques liées à santé menstruelle
- ✓ Possibilité d'un CAE pour étudiants ayant Statut Etudiant Entrepreneur

- ✓ Étudiants ayant besoins éducatifs particuliers (Parcours rebond par ex.)
- ✓ Étudiants engagés dans plusieurs cursus

1.8 Mise en place IRIS étudiant

- Version « light » : le 16 Juin

- ✓ Accès aux services numériques via le lanceur d'application
- ✓ Accès rapide à ses mails
- ✓ Flux d'actualités et agenda profilisés sur la page d'accueil

- Version complète en Décembre :

- ✓ Intranet étudiant profilisé (informations des services et des composantes)

Les retours des étudiants sur IRIS sont positifs confirme l'assesseur étudiant.

1.9 Réorientation vers la psycho à l'issue du S1

Vote au département de psychologie :

- ✓ À partir de la rentrée 2025 : procédure de réorientation via e-candidat
- ✓ Avec date limite de dépôt du formulaire de demande (calendrier à venir mais sans doute tout début janvier)
- ✓ Puis commission de classement des demandes de réorientation
- ✓ Et intégration formation selon capacité d'accueil

1.10 Retour Dialogue de gestion FORMATION

- ✓ Point d'attention sur PPD (300h tout juste)
- ✓ Forum master ? JPO master ? Forum des métiers ?

La journée des masters organisée en décembre est souvent perturbée (grèves, etc.). L'idée d'une JPO des masters à l'échelle de l'établissement est évoquée. Par ailleurs,

le forum des métiers doit être déplacé car actuellement avec l'UE d'ouverture (en discuter rapidement).

- ✓ Communication pour relancer Licences pro : meilleure communication à mettre en place (30% de baisse des effectifs)
- ✓ Bon taux d'exécution (96%)
- ✓ Maintien choix des langues en Licence : multiplication du nombre de groupes et impact sur nombre d'heures de la maquette.

Un bilan sera fait et transmis aux assesseurs.

NB : Nous avons fait remonter les problèmes avec l'outil en ligne pour saisie les CR des conseils de perfectionnement.

1.11 Entrée en M2 : phase complémentaire :

Une phase complémentaire pourrait être ouverte pour certaines mentions, sous réserve de l'accord des départements, pour cela un mail va être envoyé pour recenser les besoins d'ouverture d'une phase complémentaire aux départements par l'assesseur adjointe ce jour même.

Le calendrier est fixé par les membres de la commission comme suit :

Dépôt des candidatures du 02 au 09 juillet, réponses au candidat au plus tard le 18 juillet et prévenir la scolarité rapidement (une semaine pour traiter les dossiers avant la fermeture de l'établissement le 25 juillet au soir).

2 MODIFICATIONS À DISCUTER ET VALIDER AVANT CFVU

2.1 Règlement des examens : quelques ajouts

- ✓ Obligation réalisation Module TEDS pour validation diplôme de 1er cycle (règlement Licence + Licence Pro)
- ✓ Dispense pour « congé menstruel » relativement aux absences aux évaluations de CC

2.2 Règlement des examens : décisions/choix de la composante

- Pour les évaluations en contrôle continu intégral : ABI ? Zéro ?

À faire remonter fin Août pour CFVU de septembre

Décision de la commission :

Il n'est pas juste de mettre un 0 à une absence injustifiée, car un 0 est une note donc une évaluation. L'absence doit être notée comme telle.

Les cas d'absence non justifiée seront laissés à l'appréciation du jury de délibération mais il faut éviter de créer un système où tous les étudiants pourront solliciter le jury.

3. SUITE MISE EN ŒUVRE APPROCHE PAR COMPÉTENCES

3.1 Question de l'UE4

- ✓ Point essentiel : passage de l'UE4 en CCI dans toutes les mentions à la rentrée 2026
- ✓ Une compétence spécifique décidée par la mention porteuse de l'UE4 ?
- ✓ Une compétence générique ?

ATTENTION au calendrier OF : décision et organisation des MCCC au plus tard en Octobre/Novembre 2025.

Le passage de l'UE4 en CCI est recommandé pour permettre aux étudiants de l'ensemble de la composante d'y accéder (étudiants issus des départements en APC et hors-APC). Le passage en CCI serait également une première étape vers le passage en APC. Il est convenu que les assesseurs - accompagnés du référent APC de la composante- puissent se rendre dans les départements pour discuter plus avant de cette question avec tous les collègues concernés.

3.2 Question du Forum des métiers : ne peut être placé avec l'UEO (Quitus) :

Le positionner au S3 ? Au S5 ? L'associer à une UE disciplinaire au S4 ?

Discuter de ce point au sein des départements et impliquer Laetitia Bertrand dans la discussion

3.3 Demande forte que 2 mentions (sur les 4 restantes en SHA), démarrent en APC à la rentrée 2027 afin d'équilibrer le travail des personnes qui assurent l'accompagnement

Les arguments à prendre en compte :

- ✓ Possibilité d'un accompagnement solide dans la mise en œuvre
- ✓ En bénéficiant de l'enveloppe ELANS

ATTENTION au calendrier OF : le travail doit débuter dès maintenant

Certains départements sont réticents à l'entrée en APC et demandent des réunions pour discuter concrètement des changements, pour cela ils souhaitent rencontrer Zakariae Mellouki (référent APC de l'UP) pour trouver une solution. Il y a une véritable inquiétude sur le CCI.

Les assesseurs sensibilisent sur la demande d'anticiper le calendrier de passage à l'APC dans certaines mentions car quoi qu'il en soit, tout le monde devra y être passé en 2028.

Il est précisé que le financement ÉLANS s'arrête en 2028, limitant la période de soutien financier.

La décharge recommandée est de 360 heures à répartir sur 3 ans par licence, avec possibilité de répartir quelques heures pour des référentiels spécifiques. Il est possible de demander la décharge dès que le travail de mise en œuvre a commencé, même deux ans avant la mise en place effective.

Il est donc préférable de commencer le travail de réflexion dès septembre pour permettre une mise en œuvre en 2027-2028.

Nicolas Noiret EC de psycho et en charge de la mise en place de l'APC pour son département est sollicité pour devenir le référent APC de SHA. Les assesseurs sont en attente de sa réponse.

4. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES

4.1 Calendrier universitaire 25-26

Calendrier spécifique UFR SHA : **RAPPEL**

- ✓ Organisation des réunions de rentrée 1ère semaine de septembre
- ✓ Début des cours semaine du 8 septembre

4.2 Calendrier universitaire suite

- ✓ Calendriers d'examens en master : session 2 en Juin

- ✓ Question des soutenances de master en septembre

Faire remonter le nom des étudiants avant le 15/09/25 au service scolarité.

4.3 Calendrier Voyages pédagogiques – 2ème appel 2025 : 1er semestre 25-26

- ✓ Mail de Claire Beausse transmis aux départements de 6 Juin 2025 avec rappel procédure et formulaires à compléter
- ✓ **Retour des demandes pour le 18 septembre**

  Décision/validation lors de la commission formation du 2 octobre.

5. DISCUSSIONS SUR L'IA

- **Document proposé par département de psycho**

Une proposition de texte sur l'anti plagiat et l'utilisation raisonnable de l'IA a été faite (par Sandrine Gil), mais n'a pas été votée.
Elle propose que l'étudiant signe un engagement dans lequel nous pourrons retrouver la définition du plagiat et les bonnes pratiques de l'IA qui seraient à intégrer dans le guide de l'étudiant.

Sa mise en œuvre pour la rentrée 2025-2026 sera trop courte.

L'assesseur va procéder à des reformulations et proposera un texte dans une version adaptée, notamment sur la question de la référence à l'IA à la commission formation du 02 octobre prochain pour qu'il soit ensuite présenté et soumis au vote lors du conseil d'UFR du 16 octobre.

Un membre de la commission explique qu'en l'absence de cadre à ce jour, son département a pris la décision de remettre des devoirs écrits sur table.

Anti-Plagiat et utilisation raisonnée de l'IA : engagement de bonnes pratiques

1. « Le plagiat désigne l'acte de copier ou d'emprunter le travail intellectuel d'autrui sans attribution appropriée, en le présentant comme sien ».[1]
Dans les faits, pour une œuvre textuelle, une recopie de tout ou partie d'un document, sans signifier cet emprunt par des guillemets et sans mentionner la source, est un plagiat. Il en va de même pour toute appropriation d'une œuvre d'un autre format (œuvre musicale, vidéographique, etc.).
➔ **Bonnes pratiques :** signifier l'emprunt de contenu (pour du contenu textuel, en utilisant les guillemets) et mentionner la source dans la partie bibliographie/références du document.

2. Un générateur de texte automatique (ChatGPT et autres) est un outil basé sur l'Intelligence artificielle (IA). En qualité d'outil, il constitue une source externe qui peut être un appui au travail réalisé, mais non une fin en soi. Dans les faits, i) une personne ne peut s'approprier les productions d'une IA, mais doit mentionner un emprunt, le cas échéant, par des guillemets **(cf. plagiat)** et ii) le recours à une IA doit être explicité dans le cadre d'un travail réalisé (i.e., expliquer comment l'outil a été utilisé).
➔ **Bonnes pratiques :** i) signifier l'emprunt de contenu généré par une IA (pour du contenu textuel en utilisant les guillemets) et mentionner la source dans la partie bibliographie/références du document ; ii) expliquer comment cet outil a été utilisé dans cette même partie bibliographie/références.

Si les bonnes pratiques ne sont pas respectées :
La question du plagiat (commune aux paragraphes 1 et 2) est une forme de contrefaçon : le plagiat constitue un délit dans le Code de la propriété intellectuelle. De plus, dans le cadre d'une évaluation, il est considéré comme une fraude, susceptible d'être sanctionnée via une procédure disciplinaire de l'établissement : toute fraude est soumise aux dispositions des articles R811-10 à R811-42 du Code de l'éducation.

Je soussigné.e, ……

N° carte d'étudiant : ……...

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus relatives aux questions du plagiat et de l'utilisation d'un outil basé sur l'IA.

Déclare avoir suivi les bonnes pratiques mentionnées ci-dessus.

Fait à Poitiers, le ……

Signature

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

7. INFORMATION DIVERSES

Calendrier des commissions formation rentrée 2025-2026 :

- 02 octobre
- 06 novembre
- 27 novembre